

51



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Roy Boudreau

le jeudi 28 mai 2009

Troisième session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le jeudi 28 mai 2009

13 h

Prière.

Le président de la Chambre se trouvant empêché, M. Fraser, chargé de la vice-présidence, assume sa suppléance.

M. Alward (Carleton) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Campbellton et des environs, qui exhortent le gouvernement à interdire l'exploration et l'extraction d'uranium au Nouveau-Brunswick. (Pétition 53.)

M. Williams (Kent-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens d'Edmundston et des environs, qui exhortent le gouvernement à interdire l'exploration et l'extraction d'uranium au Nouveau-Brunswick. (Pétition 54.)

M. Betts (Moncton-Crescent) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Moncton et des environs, qui exhortent le gouvernement à interdire l'exploration et l'extraction d'uranium au Nouveau-Brunswick. (Pétition 55.)

M. Steeves (Albert) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Moncton et des environs, qui exhortent le gouvernement à interdire l'exploration et l'extraction d'uranium au Nouveau-Brunswick. (Pétition 56.)

M. C. Landry (Tracadie-Sheila) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Tracadie-Sheila et des environs, qui exhortent le gouvernement à interdire l'exploration et l'extraction d'uranium au Nouveau-Brunswick. (Pétition 57.)

M. C. Landry (Tracadie-Sheila) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Tracadie-Sheila et des environs, qui demandent l'abrogation des règlements interdisant aux conducteurs de moins de 21 ans de conduire entre minuit et 5 h. (Pétition 58.)

M. Jack Carr (New Maryland—Sunbury-Ouest) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Moncton et des environs, qui exhortent le gouvernement à interdire l'exploration et l'extraction d'uranium au Nouveau-Brunswick. (Pétition 59.)

M. Olscamp (Tantramar) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens d'Edmundston et des environs, qui exhortent le gouvernement à interdire l'exploration et l'extraction d'uranium au Nouveau-Brunswick. (Pétition 60.)

M. Urquhart (York) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Campbellton et des environs, qui exhortent le gouvernement à interdire l'exploration et l'extraction d'uranium au Nouveau-Brunswick. (Pétition 61.)

M. D. Graham (Carleton) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens d'Edmundston et des environs, qui exhortent le gouvernement à interdire l'exploration et l'extraction d'uranium au Nouveau-Brunswick. (Pétition 62.)

M^{me} Dubé (Edmundston—Saint-Basile) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens d'Edmundston et des environs, qui exhortent le gouvernement à interdire l'exploration et l'extraction d'uranium au Nouveau-Brunswick. (Pétition 63.)

M^{me} Dubé (Edmundston—Saint-Basile) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens d'Edmundston et des environs, qui demandent l'abrogation des règlements interdisant aux conducteurs de moins de 21 ans de conduire entre minuit et 5 h. (Pétition 64.)

M^{me} Poirier (Rogersville-Kouchibouguac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Rogersville-Kouchibouguac et des environs, qui exhortent le gouvernement à assurer l'entretien de base des routes non désignées de Sapin-Court, de Young Ridge et de West Collette. (Pétition 65.)

M. MacDonald (York-Nord) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens d'Edmundston, de Saint-Jacques et de Grand-Sault et des environs de ces agglomérations, qui exhortent le gouvernement à interdire l'exploration et l'extraction d'uranium au Nouveau-Brunswick. (Pétition 66.)

M. Williams donne avis de motion 62 portant que, le jeudi 4 juin 2009, appuyé par M. D. Graham, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre l'information, sous toutes ses formes, que détient le gouvernement relativement à des baux alloués à M. Jacques Boulay, de la région de Saint-Jean-Baptiste, ou renouvelés depuis 1990, ainsi que la correspondance, les courriels et les notes échangés depuis le 3 octobre 2006 par l'actuel député de Restigouche-la-Vallée, l'actuel ministre de l'Agriculture et de l'Aquaculture, le député de Dalhousie—Restigouche-Est et l'actuel ministre des Ressources naturelles, relativement à l'émission de baux à Jacques Boulay en 2006, 2007, 2008 et 2009, dans la région de Restigouche.

Conformément à l'avis de motion 61, M. Fitch, appuyé par M. D. Graham, propose ce qui suit :

attendu que le Nouveau-Brunswick a de grandes difficultés financières en raison de l'actuel ralentissement économique mondial ;

attendu que le climat économique actuel au Nouveau-Brunswick s'est beaucoup dégradé en raison de marchés mondiaux défavorables et de diminutions importantes du crédit et des capitaux accessibles aux propriétaires d'entreprises du Nouveau-Brunswick ;

attendu que la vaste majorité des entreprises du Nouveau-Brunswick sont de petites ou moyennes entreprises qui sont le fondement même de notre économie ;

attendu que ces entreprises sont actives notamment dans les domaines de la production agricole, de l'exploitation forestière, des pêches, du tourisme, des services et de la vente au détail et mènent de nombreuses autres activités commerciales dont dépend notre province pour la production alimentaire et d'autres aspects importants de l'économie provinciale ;

attendu que ces entreprises doivent emprunter des capitaux d'établissements financiers pour mener leurs activités et prendre de l'expansion et pour faire croître l'économie provinciale ;

attendu que, au cours des derniers mois, ces entreprises ont eu beaucoup de difficulté à obtenir des prêts en raison du manque d'accès au crédit ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à tenir un sommet sur le commerce auquel assisteront des représentants des ministères et des banques, des parties prenantes du milieu des affaires et des particuliers pour discuter des façons dont le gouvernement peut collaborer avec les banques et les entreprises afin d'assurer l'accessibilité au crédit et aux prêts de sorte que cet aspect essentiel de notre économie ne s'effondre pas par suite de la conjoncture.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M^{me} C. Robichaud, aussi chargée de la vice-présidence, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, M. Miles, appuyé par l'hon. M. Keir, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion 61 soit amendée comme suit :

par l'insertion, après le cinquième paragraphe du préambule, de ce qui suit :

« attendu que le deuxième volet du plan à cinq volets du gouvernement actuel prévoit 1,2 milliard de dollars pour l'infrastructure et le soutien aux entreprises ; »

par la substitution, au dernier paragraphe du préambule, de ce qui suit :

« attendu que, au cours des derniers mois, sans l'aide d'Entreprises Nouveau-Brunswick, ces entreprises auraient eu énormément de peine à emprunter, à cause de la raréfaction du crédit bancaire ; »

par la substitution, au paragraphe de la résolution, de ce qui suit :

« qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à poursuivre sa collaboration avec les banques et les entreprises afin de donner accès au crédit et aux prêts, de sorte que cet aspect essentiel de notre économie puisse faire face à la conjoncture actuelle. »

M. Fraser, chargé de la vice-présidence, reprend la suppléance à la présidence de la Chambre.

La question proposée, il s'élève un débat.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est adopté.

Le président suppléant met en discussion la motion 61 amendée, dont voici le texte :

attendu que le Nouveau-Brunswick a de grandes difficultés financières en raison de l'actuel ralentissement économique mondial ;

attendu que le climat économique actuel au Nouveau-Brunswick s'est beaucoup dégradé en raison de marchés mondiaux défavorables et de diminutions importantes du crédit et des capitaux accessibles aux propriétaires d'entreprises du Nouveau-Brunswick ;

attendu que la vaste majorité des entreprises du Nouveau-Brunswick sont de petites ou moyennes entreprises qui sont le fondement même de notre économie ;

attendu que ces entreprises sont actives notamment dans les domaines de la production agricole, de l'exploitation forestière, des pêches, du tourisme, des services et de la vente au détail et mènent de nombreuses

autres activités commerciales dont dépend notre province pour la production alimentaire et d'autres aspects importants de l'économie provinciale ;

attendu que ces entreprises doivent emprunter des capitaux d'établissements financiers pour mener leurs activités et prendre de l'expansion et pour faire croître l'économie provinciale ;

attendu que le deuxième volet du plan à cinq volets du gouvernement actuel prévoit 1,2 milliard de dollars pour l'infrastructure et le soutien aux entreprises ;

attendu que, au cours des derniers mois, sans l'aide d'Entreprises Nouveau-Brunswick, ces entreprises auraient eu énormément de peine à emprunter, à cause de la raréfaction du crédit bancaire ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à poursuivre sa collaboration avec les banques et les entreprises afin de donner accès au crédit et aux prêts, de sorte que cet aspect essentiel de notre économie puisse faire face à la conjoncture actuelle.

La motion 61 amendée, mise aux voix, est adoptée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 85, *Loi modifiant la Loi sur la Société protectrice des animaux*, il s'élève un débat.

Il est unanimement convenu de terminer le débat sur la deuxième lecture du projet de loi 85 avant la levée de la séance.

Après un certain laps de temps, le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 85 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 85, *Loi modifiant la Loi sur la Société protectrice des animaux*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La séance est levée à 18 h.